

Vue d'ensemble du mécanisme de mise en oeuvre des plus importantes conventions des droits de l'homme de l'ONU

Convention	Organe de surveillance	Procédure de rapports (obligatoire)	Communications	
			Communications étatiques	Communications individuelles
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966	Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR)	Art. 16	Facultatif Protocole facultatif de 2008 (Art. 10)	Facultatif Protocole facultatif de 2008
Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966	Comité des droits de l'homme (CCPR)	Art. 40	Facultatif Art. 41	Facultatif Protocole facultatif de 1966
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale de 1965	Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) Art. 8ss	Art. 9	Obligatoire Art. 11	Facultatif Art. 14
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) Art. 17ss	Art. 18	—	Facultatif Protocole facultatif de 1999
Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants de 1984	Comité contre la torture (CAT) Art. 17ss	Art. 19	Facultatif Art. 21	Facultatif Art. 22
Convention relative aux droits de l'enfant de 1989	Comité des droits de l'enfant (CRC)	Art. 44	—	Facultatif Protocole facultatif de 2012
Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de 1990	Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (CMW)	Art. 73	Facultatif Art. 76	Facultatif Art. 77 (pas encore entré en vigueur)
Convention relative aux droits des personnes handicapées de 2006	Comité des droits des personnes handicapées (CRPD) Art. 34	Art. 35	—	Facultatif Protocole facultatif de 2006
Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées de 2006	Comité contre les disparitions forcées (CED) Art. 26	Art. 29	Facultatif Art. 32	Facultatif Art. 31

Pas encore ratifié/e ou reconnu/e par la Suisse.

Etat : mai 2018